

PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 21 mars 2018

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Maryvonne LE BERRE, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Patricia LE FICHOUX, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND

Absents : Marion SICOT, Armelle ANDRÉ, Dominique GUEGO, Annyvonne LE COQ, Rémy TOULLIC

Absentes excusées : Chantal LE GRATIET, Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Étaient également présents : Didier TASSET – Percepteur
Sylvie BRIAND - Secrétaire Générale

Arrivée de Armelle ANDRÉ à 17h30

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Maryvonne LE BERRE, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Patricia LE FICHOUX, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Armelle ANDRÉ,

Absents : Marion SICOT, Dominique GUEGO, Annyvonne LE COQ, Rémy TOULLIC

Absentes excusées : Chantal LE GRATIET, Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 11

Arrivée de Dominique GUEGO à 18h00

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Maryvonne LE BERRE, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Patricia LE FICHOUX, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Armelle ANDRÉ, Dominique GUEGO,

Absents : Marion SICOT, Annyvonne LE COQ, Rémy TOULLIC

Absentes excusées : Chantal LE GRATIET, Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

Arrivée de Annyvonne LE COQ à 18h20

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Maryvonne LE BERRE, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Patricia LE FICHOUX, Marie-Claude ROYER,Loïc GUILLOU, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Armelle ANDRÉ, Dominique GUEGO, Annyvonne LE COQ,

Absents : Marion SICOT, Rémy TOULLIC

Absents excusés : Chantal LE GRATIET, Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 13 Votants : 13

Arrivée de Rémy TOULLIC à 19h00

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Maryvonne LE BERRE, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Patricia LE FICHOUX, Marie-Claude ROYER,Loïc GUILLOU, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Armelle ANDRÉ, Dominique GUEGO, Annyvonne LE COQ, Rémy TOULLIC

Absente : Marion SICOT,

Absentes excusées : Chantal LE GRATIET, Corinne SCHUCHARD, Camille GEFFROY

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 14 Votants : 14

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

-Réfection du sol école Paul Le Flem : Demande de subvention au titre de la DSIL

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ce projet de délibération.

2018-03-01- ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 01 MARS 2018

Le procès-verbal de la séance du 1er mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2018-03-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT « DOMAINE DES 3 ORMES »

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2017 du lotissement qui s'arrête comme suit :

• Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	72 000,00 €	19 447,00 €
Recettes	72 000,00 €	65 000,00 €

L'excédent de clôture est de 45 553,00 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2017 de Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Compte Administratif 2017 du Lotissement « Domaines des 3 Ormes ».

2018-03-03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU « DOMAINE DES 3 ORMES »,

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2017 du Lotissement « Domaines des 3 Ormes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2017 du Lotissement.

2018-03-04 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT « DOMAINE DES 3 ORMES »,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Considérant un excédent de fonctionnement de 45 553,00 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter l'affectation suivante :

. 002 (excédent antérieur reporté) : 45 553,00 €

2018-03-05 - BUDGET PRIMITIF 2018 : LOTISSEMENT « DOMAINE DES 3 ORMES »,

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2018 du Lotissement « Domaine des 3 Ormes » qui s'arrête comme suit :

- *Section de fonctionnement*

Dépenses = Recettes = 65 553,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2018 du Lotissement « Domaine des 3 Ormes ».

Arrivée de Armelle ANDRÉ à 17h30

2018-03-06 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT COMMUNAL BEG TY MEUR,

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2017 du lotissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	213 322,00 €	178 298,83 €
Recettes	213 322,00 €	151 704,09 €

Le déficit de clôture est de 26 594,74 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	142 876,55 €	142 876,55 €
Recettes	142 876,55 €	119 991,78 €

Le déficit de clôture est de 22 884,77 € .

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2017 de Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Compte Administratif 2017 du Lotissement Beg Ty Meur.

2018-03-07- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR,

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2017 du Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2017 du Lotissement Beg ty Meur.

2018-03-08- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,
Considérant un déficit de fonctionnement de 26 594,74 €
Considérant un déficit d'investissement de 22 884,77 €
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter l'affectation suivante :

- 002 (excédent antérieur reporté) : 26 594,74 €
- 001 (déficit de la section d'investissement) 22 884,77 €

2018-03-09- BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR,

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2018 du Lotissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses = 69 880,51 € Recettes = 82 321,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 22 884,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Budget Primitif 2018 du Lotissement Beg Ty Meur.

2018-03-10- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT,

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2017 de l'assainissement qui s'arrête comme suit :

• Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	86 470,00 €	84 277,14 €
Recettes	86 470,00 €	90 546,31 €

L'excédent de clôture est de 6 269,17 €

• Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	841 674,72 €	474 019,51 €
Recettes	841 674,72 €	524 132,10 €

L'excédent de clôture est de 50 112,59 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2017 de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Compte Administratif 2017 de l'Assainissement.

2018-03-11- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE L'ASSAINISSEMENT,

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2017 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2017 de l'assainissement.

2018-03-12- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Considérant un excédent de fonctionnement de 6 269,17 €

Considérant un excédent d'investissement de 50 112,59 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2017, la compétence Assainissement ayant été transféré à Lannion Trégor Communauté depuis le 01 janvier 2018, les résultats du compte administratif sont repris dans le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les affectations suivantes sur le budget de la Commune :

. 002 - Fonctionnement Résultat d'exploitation reporté : 6 269,17 €

. 001 - Investissement Recettes : 50 112,59 €

Arrivée de Dominique GUEGO à 18h00

Arrivée de Annyvonne LE COQ à 18h20

2018-03-13- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE,

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2017 de la commune qui s'arrête comme suit :

• Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 532 417,20 €	1 317 394,74 €
Recettes	1 532 417,20 €	1 651 359,27 €

L'excédent de clôture est de 333 964,53 €

• Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 310 837,20 €	562 465,13 €
Recettes	1 310 837,20 €	676 601,78 €

L'excédent de clôture est de 114 136,65 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus doit mettre au vote le Compte administratif 2017 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte administratif 2017.

2018-03-14- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE.

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2017 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2017 de la commune.

2018-03-15- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Considérant un excédent de fonctionnement de 333 964,53 €

Considérant un excédent d'investissement de 114 136,65 €

Suite à la dissolution du SIVU et à la reprise des résultats, considérant un déficit d'investissement de 230,47 € et un excédent de fonctionnement de 1 425,31 €

Suite au transfert de la compétence Assainissement à Lannion Trégor Communauté et à la reprise des résultats dans le budget de la Commune soit un excédent de fonctionnement de 6 269,17 € et un excédent d'investissement de 50 112,59 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les affectations suivantes :

- 002 (Fonctionnement Excédent antérieur reporté) : 7 694,48 € (soit 6 269,17 € + 1 425,31 €)
- 1 068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 333 964,53 €
- 001 (excédents investissement reporté) : 164 018,77 € (soit 114 136,65 € + 50 112,59 € - 230,47 €)

2018-03-16-TAUX D'IMPOSITION 2018.

La mise en œuvre du Budget Primitif 2018 suppose une recette fiscale de 730 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2018 :

Taux 2018

T.H. 14,93 %

T.F.B. 19,56 %

T.F.N.B. 74,53 %

Arrivée de Rémy TOULLIC à 19h00

2018-03-17- BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2018 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 588 841,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 1 673 045,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Budget Primitif 2018 de la Commune.

2018-03-18- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2017 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 221 190,00 €	1 070 537,95 €
Recettes	1 221 190,00 €	1 070 063,22 €

Le déficit de clôture est de 474,73 €.

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	2 641 405,00 €	123 593,12 €
Recettes	2 641 405,00 €	180 184,99 €

L'excédent de clôture est de 56 591,87 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2017 du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Compte Administratif 2017 du Port de Plaisance.

2018-03-18- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2017 du port de plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2017 du port de plaisance.

2018-03-19- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU PORT DE PLAISANCE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,
Considérant un déficit de fonctionnement de 474,73 €
Considérant un excédent d'investissement de 56 591,87 €
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les affectations suivantes :
.002 (déficit antérieur reporté) : 474,73 €
.001 (excédent d'investissement reporté) : 56 591,87 €

2018-03-20- BUDGET PRIMITIF 2018 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2018 du port de plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 107 625,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 916 446,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Budget Primitif 2018 du port de plaisance.

**2018-03-21- CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS PORTUAIRES :
COMMUNE/PASSEUR AN TREV**

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Monsieur BUZULIER donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Passeur du Trieux qui sollicite le renouvellement de la convention d'utilisation des installations portuaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention Commune/Passeur An Trev du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

**2018-03-22 - CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE
LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENT PUBLIC DU TREGOR
(SIVAP DU TREGOR)**

Rapporteur : M Loïc CORDON

M CORDON donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention pour la réalisation de prestations de services entre le Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public du Trégor (SIVAP du Tregor) ;

LE SIVAP est en mesure de réaliser des prestations de services d'aménagement et d'entretien de voiries et de réseaux pour le compte de toute Collectivité située sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté qui le souhaiterait.

La Collectivité paiera l'heure de temps passé par les agents et matériels du Syndicat à son service, selon les conditions tarifaires adoptées par le Conseil Syndical.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

**REFECTION DU SOL ÉCOLE PAUL LE FLEM : DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DE LA DSIL,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réfection du sol à l'école Paul LE FLEM, la commune sollicite une dotation de soutien à l'investissement public local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter une subvention au titre d'une dotation de soutien à l'investissement public local.
- d'adopter le plan de financement correspondant à cette opération :

	Montant H.T.	Pourcentage
DSIL	12 176,12 €	50%
Autofinancement	12 176,13 €	50%
Total	24 352,25 €	100,00%

2018-03-29-QUESTIONS DIVERSES,

2018-03-30- INFORMATIONS DIVERSES,

Bilan sécurisation de la rue du 8 mai 1945 : Un dispositif type écluse a été testé du 5 au 26 mars entre le bâtiment de "la poste" et la supérette "Utile".

Le dispositif semble efficace et compris des utilisateurs et des riverains. La vitesse constatée a sensiblement baissé et les piétons s'estiment plus en sécurité.

Toutefois, il est apparu un point négatif d'importance. Les véhicules quittant la place du Centre étant prioritaires, les entrants s'arrêtent devant le parking de la supérette provoquant une gêne à la sortie de ce dernier voire créant un bouchon si des véhicules arrivent de la rue de Traou Dour.

Après concertation entre la commune, l'antenne routière départementale de Tréguier et le bureau d'études de LTC, il a été décidé de poursuivre l'expérimentation en changeant le sens de priorité afin d'avoir le stock de véhicules sur la place du Centre. L'interdiction de tourner à gauche pour les véhicules venant de la rue des Ecoles est maintenue.

Ce nouveau test se déroulera du 9 au 30 avril 2018.

4 avril 2018 : Cérémonie parrainage - Y. MAREC : 87ème promotion de Cie Gendarmerie

26 avril 2018 :Prochain conseil Municipal

La séance est levée à 20h50

